



VALIDITE MANDAT ASSURANCE

Par **Flaura**, le **17/03/2016** à **14:56**

Bonjour,

La tante de mon mari qui n'a pas d'enfants l'a désigné pour défendre ses intérêts (assurance vie) si toutefois elle n'avait plus les capacités pour le faire elle-même.

Par contre, une petite chose est un peu étonnante. En effet, sur le mandat signé par la tante et mon mari, l'assureur a fait une erreur sur la date de naissance de la tante! Mon mari lui a signalé par mail mais celui n'a jamais répondu. De ce fait qu'en est-il de la validité de ce mandat ?

Une autre petite chose, l'assureur (ou la tante de mon mari dispose la majorité de son argent sur des comptes assurances vie) a demandé à cette vieille personne de ne surtout pas parler de ses contrats vie à son notaire. Dans quel but lui demanderait il cela. Etant donné que cet assureur est au petit soin pour cette vieille dame, chocolats, etc... celui peut-il avoir de mauvaises intentions ?

Avec mes remerciements,